

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**02 FEVRIER 2023**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Membres	Présents	Excusés	Procuration	Secrétaire de séance
ARAUJO Nolwenn		X		
BÉGU Sandrine	X			
BELLOCQ Franck	X			
CAZEAU Sébastien	X			
CRABOS Alain	X			
FRANCOIS Serge	X			
LABORDE Philippe	X			
LAFAYE Bertrand	X			
LAMARQUE Jean-Pierre	X			
LASCOSTES Gilles	X			
MARIE Isabelle	X			
NOUGARO Aurélien		X	Philippe LABORDE	
SAINT GERMAIN Caroline	X			
SANDRÈS Cathy	X			
SLOSTOWSKI Nelly	X			X

**Date de convocation** : 30 janvier 2023

**Ordre du jour** :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19/12/22
2. Bâtiments
3. Voirie
4. Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans – Modification des statuts
5. Personnel Communal
6. Questions diverses

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2022 a été adressé à tous les conseillers municipaux. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à son sujet. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté par tous les membres du conseil municipal présents.

**2. BATIMENTS**

**Salle des sports**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la VMC des vestiaires est hors service. Il est en attente d'un devis de remplacement.

Monsieur le Maire présente des devis pour le remplacement de menuiseries vétustes à la salle des sports et à la salle des associations pour un montant de 5 410 € HT soit 6 492 € TTC.

Il précise que ces travaux vont faire l'objet d'une fiche action dans le cadre du CRTE et qu'il va solliciter des subventions au titre de la DETR 2023 et du FEC 2023.

Il présente également un devis pour le remplacement des néons énergivores par des néons à LED d'un montant de 1 606 € HT soit 1 927.20 € TTC. Il s'agit d'un devis de fournitures uniquement, les néons pourraient être changés par les employés communaux. Ces travaux seront réalisés ou non en fonction de l'exécution du budget.

#### Toilettes écoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a un problème d'humidité au niveau des toilettes extérieures de l'école. Il a fait établir un devis pour l'installation d'une VMC et de grilles d'aération pour un montant de 2 416.34 € TTC. Monsieur le Maire estime que ces travaux sont trop coûteux, il est donc dans l'attente d'un devis pour la pose de 2 extracteurs. 2 grilles seraient posées par les employés communaux.

#### Logement 39 place Dany BEROT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement a été rendu en bon état mais qu'un rafraîchissement était nécessaire. Les employés sont en train de réaliser les travaux suivants :

- Réfection des peintures (devis 850.55 € TTC)
- Changement des radiateurs (devis 1 617.72 € TTC)
- Ragréage et pose d'un lino au niveau du palier
- Changement de la hotte et de l'évier dans la cuisine.

Le logement sera prêt pour la location à partir du 15 février prochain. Il ajoute qu'il a reçu une demande de Mme DEBAY Amandine et qu'il a pris la décision de lui attribuer le logement.

#### Logement 84 rue de la Motte

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un préavis pour le logement situé au 84 rue de la Motte. Ainsi le logement sera libre au 21 mars prochain. Il faudra voir si des travaux sont nécessaires lors de l'état des lieux. Il ajoute qu'il a reçu une demande de Mme SAINT GERMAIN Caroline et qu'il a pris la décision de lui attribuer le logement.

### **3. VOIRIE**

#### SIETOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le déplacement des conteneurs poubelle de la route de Lamudette est à l'étude avec le SIETOM.

#### Aménagement rue de la Motte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a décidé de demander la réfection de l'enrobé rue de la Motte auprès de la Communauté de Communes comme travaux de voirie communautaire pour l'année 2023. Ces travaux impliquent que la Commune procède sur ses fonds propres aux aménagements des bas-côtés. Le coût serait de l'ordre d'environ 15 000 €. Le projet sera approfondi au moment du vote du budget et sera maintenu ou non en fonction des finances.

#### Talus Monument aux Morts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le talus du Monument aux Morts s'éboule régulièrement en cas de fortes pluies. La descente de l'assainissement et du pluvial bouge et se détache ce qui entraîne des coulées de boue sur la route du Bergeras. Il faut trouver une solution rapide et pérenne pour palier à ce problème avec l'entreprise DESSARPS qui a réalisé les travaux de raccordement.

#### Réparation épareuse

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la réparation de l'épareuse :	
Adour Motoculture (roulements, ...)	1 222.10 € TTC
SOC Hydro (moteur)	528.00 € TTC
Total	1 750.10 € TTC

Le Conseil Municipal valide ces devis de réparation.

Il est évoqué la possibilité de mutualiser certains achats dans le futur avec les communes voisines de Mouscardès, Ossages et Tilh notamment pour du matériel qui ne sert que périodiquement. Monsieur le Maire prendra contact avec les différents Maires au moment venu.

#### **4. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS – MODIFICATION DES STATUTS**

**Délibération 2023\_01** : Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans – compétence collecte et traitement des déchets de venaison

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

**Vu** la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2016-743 en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et reprenant les compétences des deux anciennes communautés de communes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-93 en date du 26 décembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

**Vu** la délibération n°2022-142 du 20 décembre 2022 de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans portant modification des statuts par la prise de compétence facultative « Collecte et traitement des déchets de venaison » ;

**Vu** la délibération n°2023-03 du 24 janvier 2023 de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans portant modification des statuts par la prise de compétence facultative « Collecte et traitement des déchets de venaison » suite à une erreur matérielle ;

**Considérant** que la délibération n°2023-03 du 24 janvier 2023 abroge et remplace la délibération n°2022-142 du 20 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

#### **5. EMPLOYES COMMUNAUX**

**Délibération 2023\_02** : création de poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe (32/35<sup>e</sup>)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions d'agent polyvalent garderie et ménage des bâtiments.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide la création, à compter du 22 mars 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaire) d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## **Délibération 2023\_03 : création de poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions d'agent polyvalent.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide la création, à compter du 22 mars 2023, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

<b>6. QUESTIONS DIVERSES</b>
------------------------------

### Achat coupe-branche

Monsieur le Maire soumet l'idée au Conseil Municipal d'acquérir un sécateur automatique pour faciliter la taille des arbustes sur la Commune par les employés communaux. Le Conseil Municipal ne retient pas cette proposition car il considère qu'il y a des dépenses plus importantes à réaliser.

### Projet Agrivoltaïsme

Monsieur le Maire rappelle la réunion de présentation du 18 janvier dernier avec la société STATKRAFT RENOUEVABLES concernant le projet, d'un propriétaire à Estibeaux, d'implanter du photovoltaïque au sol avec un élevage de moutons dessous sur un ilot de 25 Hectares.

Il précise qu'il existe un vide juridique sur ce type de projet et que le législateur ne devrait pas tarder à s'emparer de la question. Après entretien auprès de la Communauté de Communes, le PLUI devrait être modifié pour limiter de tels projets.

Dans tous les cas, si le dossier est présenté, il faudra absolument que l'activité agricole représente l'activité principale du demandeur et non le photovoltaïque sinon il sera systématiquement rejeté par les services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h50.

Monsieur le Maire,  
Philippe LABORDE

La secrétaire de séance  
Nelly SLOSTOWSKI